



LE CAFE PEDAGOGIQUE

Toute l'actualité pédagogique sur Internet !

Web : www.cafepedagogique.net Mèl : redaction@cafepedagogique.net

DOSSIER

« FAUT-IL OSER LES T.P.E. EN TERMINALE ? »

**Extrait du n°6
Edition du 15 Juin 2001**

Copyright (c) Le Café Pédagogique – Juin 2001

Editorial

La question des TPE

Bruno Devauchelle

En annonçant que les TPE seraient facultatifs en terminale l'année prochaine, le ministère (Libération du Samedi 9 Juin 2001) donne un signe fort et faible à la fois.

Fort car il montre que cette approche de l'enseignement qui ne fait pas l'unanimité mais qui est assez appréciée (cf diverses enquêtes et les nombreux témoignages que l'on peut lire sur les listes de diffusion actuellement) ne passera pas la barre des revendications de certaines corporations.

Faible car il signale que les choix faits par le politique au nom de convictions sur ce que c'est qu'apprendre et enseigner ne résistent pas à la contestation. D'autant plus que cette contestation ne porte pas sur le fond (cf les textes de divers syndicats de maîtres, d'élèves ou de parents) mais sur la forme (les moyens et les modalités pratiques) tout du moins à en lire les documents officiels.

Plus largement, la question des TPE touche non seulement la place accordée aux technologies informatiques en lycée mais aussi la formation des jeunes aux questions d'information et communication et de plus remet en cause une pratique pédagogique nouvelle au lycée, fondée sur le projet et la transdisciplinarité.

En effet désormais en dehors de la didactique, il n'y aura plus aucun moyen de permettre aux élèves d'accéder aux compétences liées à l'information communication. Quant à la transdisciplinarité, on s'en tiendra à la façon dont chaque enseignant la prend en compte dans sa discipline. Du côté des centres de documentation et des documentalistes, si certains seront soulagés de ne plus voir cette désorganisation organisée, d'autres sont en train de témoigner combien cet exercice était utile pour permettre aux élèves de construire du lien, développer leur autonomie et leur capacité à travailler de manière collaborative.

La relecture des textes de 1998, en particulier ceux publiés dans l'ouvrage coordonné par Edgar Morin " Relier les connaissances " (Seuil, 1999, 478p.) pourrait pourtant nous redonner la source de cette initiative. Dans le lien que les auteurs font entre le lycée et l'université, ils nous ont rappelé à la cohérence et ont interrogé le lycée sur son ouverture au " monde extérieur " tant sur le plan des contenus à enseigner, que des didactiques et de la pédagogie. Ce faisant ils nous interrogeaient sur notre " culture humaniste laïque laquelle permettrait d'armer intellectuellement les adolescents pour affronter le XXI^e siècle " (p.15).

L'innovation n'est jamais un phénomène simple et dans le cas des TPE on en a une bonne illustration. Les TIC font peur, et certaines voix se lèvent pour empêcher leur développement au sein du système éducatif. Dans le même temps, certains militent pour l'introduction d'un enseignement des sciences de l'information au lycée. Les débats qui suivent cette annonce (d'abord faite de façon non officielle) montrent qu'il était facile de s'en prendre à cette modalité de travail (comment en mesurer l'efficacité... ?), d'autant plus qu'en laissant les heures accordées à disposition des équipes on laissait l'initiative possible. Personne n'ignore la pression qui règne sur les élèves, les enseignants et les parents. Personne n'oublie que le

baccalauréat reste cet incontournable examen qu'il faut franchir " coûte que coûte ". Nous pouvons tous observer que les nombreuses offres parascolaires (en particulier TIC) ont fait leur choux gras de cet état de fait.

Cet ensemble de constats laisse à penser que les technologies de l'information et de la communication participent d'une querelle plus importante sur les finalités de l'école. Les tenants d'une école qui ne soit pas "aliénée au pouvoir du marché des entreprises et plus globalement des industries éducatives" comme ils le présentent auraient gagné une manche au travers de ce changement de cap. Toutefois certains pensent qu'en laissant ces heures libres pour les établissements cela pourrait ouvrir une brèche dans l'égalité de traitement des élèves du fait des choix des établissements.

Le développement des TIC en éducation a servi de révélateur de nombreux débats au sein des équipes éducatives. Même si cette évolution dans le statut des TPE dans les lycées (et peut-être des itinéraires de découverte en collège comme le laisse entendre la rumeur) n'est pas un retour en arrière, il s'agit d'un signe suffisamment fort pour en nécessiter une analyse plus systémique. Le monde contemporain interroge l'école non seulement dans ses finalités, mais aussi dans ses modalités de travail. L'ordinateur, symbole phare de ces vingt dernières années, au travers ses multiples applications dans la vie professionnelle et personnelle, est un objet technique dont l'introduction dans tous les milieux génère du débat et de la contradiction. Associé à la cohorte des discours sur la société de l'information, la globalisation etc... l'ordinateur s'est transformé peu à peu en technologies de l'information et de la communication dans les discours.

La question d'actualité que posent les TPE est révélatrice du débat de fond autour du sens de l'école dans une société moderne. Au delà de la querelle des moyens, éternelle rengaine que les TIC ont souvent réveillée, c'est le débat sur l'apprendre au lycée, au collège et à l'école primaire qui est posé, surtout dans une société qui propose (impose ?) de nouveaux moyens d'accès à l'information et de nouvelles modalités de communication humaine.

Bruno Devauchelle

CEPEC

Présentation

Dossier : " Oser les T.P.E. en Terminale ?"

François Jarraud

L'annonce, le 9 juin, par un article de Libération, du caractère facultatif de l'introduction des TPE (travaux personnels encadrés) en terminale a immédiatement suscité des réactions chez les enseignants. Certains s'en réjouissaient et appelaient au démantèlement des parcours diversifiés en collège ou des PPCP en L.P. D'autres par contre ont manifesté leur mécontentement et leur volonté de maintenir cette démarche avec leurs élèves. Et, somme toute, il n'est pas si fréquent de voir des professeurs plaider spontanément pour le maintien d'une réforme ministérielle... C'est dans cette atmosphère que nous avons décidé de vous proposer un dossier spécial sur les TPE.

Les TPE constituent une innovation majeure du système éducatif français. D'abord par leur caractère transversal. On les retrouve, sous des noms différents, du collège au post-bac. Ils associent des enseignants de disciplines différentes et concrétisent l'équipe pédagogique. Ensuite par l'appel qui est fait à l'utilisation des TICE. Pour nombre d'élèves, les TPE seront la première expérience d'utilisation raisonnable d'Internet. Enfin parce que les TPE amènent une nouvelle approche de l'enseignement, celle de la pédagogie de projet.

Ces mesures illustrent le caractère profondément innovant des TPE. Pour nombre d'enseignants aussi, ils sont une première approche de la pédagogie de projet et une première utilisation en classe des TICE. Sans doute ne faut-il pas s'étonner des passions qu'ils soulèvent. Elles sont à la hauteur des espoirs et des exigences pédagogiques des enseignants. C'est dire que leur charge symbolique est forte. Etre favorable ou hostile aux TPE c'est s'identifier à un des deux camps qui divisent maintenant les enseignants, si différents et contrastés par ailleurs, sur l'avenir de l'école, son ouverture à de nouveaux publics et finalement ses rapports avec la société. Aussi est-il honnête de nous situer. L'introduction facultative des TPE en terminale nous semble mettre en danger la rénovation du système éducatif nécessaire à sa démocratisation et à son ouverture sur le monde. Quels élèves solliciteront une épreuve supplémentaire au bac ? Comment justifier les TPE en première s'ils ne sont pas évalués au bac ? Comment maintenir les PPCP en L.P. alors qu'on revient sur l'introduction des TPE en terminale ?

Pour ce dossier nous avons recueilli des opinions contrastées. Raoul Pantanella a écrit l'ouvrage qui fait référence sur les TPE (1) et nous lui sommes reconnaissants de nous avoir accordé une tribune. Nous donnons la parole à des enseignants de terrain. Christian Feytout, professeur de SES, est connu par les remarquables travaux que ses élèves réalisent depuis... bien avant les TPE. Sylviane Tabarly, professeur d'Histoire-Géographie, a encadré ses élèves de première pour les TPE en partenariat avec sa collègue de SES au lycée Ile de France de Rennes. Stéphane Vendé, professeur de Philosophie, participe activement et brillamment au mouvement qui remet en question la réforme des lycées et s'oppose aux TPE. Rozenn Bernay nous apporte le regard du documentaliste sur un enseignement qui a fortement mobilisé les

CDI. Enfin nous avons sollicité l'avis de la FCPE, une des grandes organisations de parents d'élèves.

Nous espérons que ce dossier apportera à tous des éléments de réflexion.

François Jarraud

Rédacteur en chef du Café Pédagogique

(1) Raoul Pantanella, Les TPE, vers une autre pédagogie, préface de Philippe Meirieu, coll. Repères pour agir,, série dispositif, CRDP d'Amiens, 2000, 234 pages.

Copyright (c) Le Café Pédagogique – Juin 2001

Tribune

Les TPE ou l'élan brisé

Raoul Pantanella

Fin de partie ? Jack Lang a baissé pavillon devant l'intransigeance du Snes : les TPE, travaux personnels encadrés, pratiqués en classe de première des lycées, et qui auraient dû être étendus à la terminale à la rentrée de septembre, ne seront en fait que " facultatifs "... Autant dire qu'on les aura tués. Le ministre, paradoxalement, laisse ainsi faire un incroyable gâchis pédagogique au moment même où il cherche à promouvoir et à injecter de l'innovation dans le système éducatif. Ne doit-il pas en effet, le 15 juin, faire connaître ses choix suite aux propositions que vient de lui faire le CNIRS, conseil national de l'innovation pour la réussite scolaire ? Mais sans attendre il vient d'en faire un, de choix, et déprimant : il va tuer dans l'œuf, au lycée, une innovation grandeur nature qui était en passe de se généraliser avec bonheur.

Les TPE, introduits dans les classes de première en 1999, expérimentés et mis en application, ont obtenu cette année l'adhésion de la très grande majorité des professeurs et des élèves qui les ont pratiqués. Dispositif pédagogique judicieux, les TPE incitent les enseignants à travailler en équipe, à décloisonner leurs disciplines, à collaborer avec les documentalistes, à proposer aux élèves de devenir actifs et de prendre des initiatives pour leurs apprentissages intellectuels. Ils sont destinés, pour deux heures hebdomadaires seulement, non pas à concurrencer les cours traditionnels et à ajouter des contenus à des programmes déjà trop chargés, mais à apprendre aux élèves à devenir un peu autonomes, à chercher des documents, à utiliser les outils informatiques et Internet, à se poser des questions et à y répondre de façon argumentée, à considérer les savoirs scolaires sous l'angle pluridisciplinaire et décloisonné, à prendre la parole en public, à travailler en groupe et coopérer, à mener à bien un projet personnel de recherche et de production. Ils donnent aux lycéens un plus pour la motivation à apprendre et l'accroche personnelle face aux savoirs académiques. Ils les préparent à être actifs, à ne pas attendre seulement des profs qu'ils leur apportent des connaissances prédigérées et cherchent à leur place des documents et des réponses. En terminale, les TPE devaient initier les lycéens à leur futur " métier " d'étudiants. Le ministre Jack Lang aura brisé net une innovation pédagogique heureuse qui se diffusait et montrait la voie à suivre. Et dans le même moment, il va peut-être s'efforcer d'introduire laborieusement, çà et là dans le système éducatif, des " expériences " innovantes, mais isolées, mais non encore toujours éprouvées, ou qu'il lui faudra parfois imposer aux forceps, comme le projet de collège expérimental de Ronceray au Mans...

Or le ministre, avec les TPE, tenait l'occasion exceptionnelle d'une innovation grandeur nature, installée dans le saint des saints des voies " d'excellence " des lycées, et cohérente avec ce qui se fait et se projette ailleurs dans le système scolaire. Au collège : parcours diversifiés, travaux croisés, itinéraires de découverte. Dans l'enseignement technologique : l'épreuve pratique du bac des séries technologiques, l'épreuve professionnelle des BTS, les PPCP - projets pluridisciplinaires à caractère professionnel - des BEP et des bacs pros... Et jusque dans les classes prépas où les TIPE (travaux d'initiative personnelle encadrés) donnent entière satisfaction et ne baissent en rien le niveau de ces formations exigeantes. Alors

pourquoi avoir cédé aux réclamations d'une minorité d'enseignants conservateurs et immobilistes qui ont exercé une formidable pression sur la direction du Snes pour qu'elle fasse prévaloir exclusivement leur point de vue rétrograde ? Et ce, alors même qu'adhérents de ce syndicat majoritaire, nombre de professeurs et de documentalistes mettaient en œuvre les TPE à la satisfaction des élèves et des parents, tout en réclamant à juste titre que les moyens leur soient donnés à tous les niveaux pour une généralisation effective. Et alors même que les TPE étaient en passe de " booster " les initiatives locales des enseignants de toutes les disciplines, de leurs élèves, des chefs d'établissement, d'inciter à la base à repenser l'architecture de l'espace scolaire, l'organisation des CDI et des réseaux informatiques des lycées, la collaboration des familles à la formation de leurs enfants, le partenariat et l'ouverture des lycées sur les structures culturelles de leur environnement immédiat, etc.

Il faut avoir le courage politique de continuer sur la lancée et d'accepter l'idée que les TPE donnent lieu à un contrôle continu en cours de formation et que cela compte dans l'évaluation au bac. Comme cela se fait déjà, sans problèmes majeurs, au lycée même pour l'EPS, pour les séries technologiques, dans l'enseignement agricole depuis 1985, etc. Ne pas accepter comme prévu que les TPE soient généralisés aux terminales et notés au bac, c'est les marginaliser irrémédiablement dès la première et en faire un aimable supplément d'âme pédagogique pour lequel quelques enseignants " se défonceront encore dans un coin de la salle des profs sous le ricanement des autres " comme l'avait remarqué naguère Louis Legrand à propos de la réforme des collèges qu'il n'avait pu mener à bien...

Alors, monsieur le Ministre, une occasion manquée d'un rendez-vous avec l'histoire éducative de notre pays ? Vous êtes à la conjonction exacte d'une bonne idée et de son moment : si vous reculez aujourd'hui sur les TPE en terminale, vous ne reviendrez plus dans le jeu car vous aurez brisé l'élan de milliers de professeurs et d'élèves qui vous ont suivi et ont cru en vos paroles d'avril 2000 : " Mon ambition première est de redonner confiance aux femmes et aux hommes qui consacrent leur vie à l'éducation des jeunes de notre pays... Les professeurs doivent être certains que leur ministre les soutient, qu'il les accompagne dans leurs missions et leur travail "...Doit-on ici vous rappeler qu'il est des erreurs politiques qui deviennent des fautes contre l'esprit ? Et que, si l'on veut bien méditer Lautréamont, " toute l'eau de la mer ne suffirait pas à laver une tâche de sang intellectuelle " ?

Raoul Pantanella

est membre de la rédaction des " Cahiers pédagogiques " et auteur d'un ouvrage de référence " Les TPE, vers une autre pédagogie ", réseau CNDP, 2000.

Tribune

Pourquoi devons nous maintenir les TPE en terminale ?

Christian Feytout

La circulaire de rentrée parue dans le BO du 14/6/01 nous apporte la confirmation du caractère facultatif des TPE en terminale l'an prochain. Mais en même temps, le dispositif à double détente proposé nous démontre, si besoin était, combien il serait maladroit, pour ne pas dire plus, de ne rien faire pour inciter les élèves et les professeurs à oser les TPE l'an prochain. Pourquoi ?

Il faut oser les TPE pour nos élèves - l'enjeu est qu'ils en prennent conscience

- Pour le post bac

o Les TPE reposent sur une consolidation de l'apprentissage de la recherche documentaire tant au sein du CDI que sur l'Internet. Cela est sans doute un atout pour des études supérieures.

o D'autant que dans le cadre des TPE, les élèves se seront familiarisés avec les Technologies de l'information et de la communication (courrier électronique, utilisation d'un réseau, outils bureautiques). Nos collègues du supérieur et des classes préparatoires nous sont reconnaissants de cette transmission de compétences.

o Avec les TPE, les élèves font l'apprentissage du travail coopératif notamment avec le courrier électronique mais surtout par le travail de groupe. Or c'est bien ce type de démarche qui sera demandé à nos futurs étudiants. Cet apprentissage, nous le savons, n'est pas aisé. Le carnet de bord ou l'encadrement des professeurs y contribuent.

o Surtout les TPE sont fondamentalement une démarche de projet pour un apprentissage de l'autonomie. Nous sommes partis du principe qu'il fallait apprendre à nos élèves à s'organiser, prendre des initiatives, faire des choix. En fonction de leur parcours intellectuel, de leurs capacités, de leurs besoins, les élèves vont puiser telle ou telle ressource qu'ils consultent, renseignent et consignent dans leur carnet de bord (classeur). Evidemment, les professeurs sont au côté des élèves 2 heures par semaine pour les accompagner dans cette démarche avec un dispositif méthodologique rigoureux. En procédant ainsi l'élève acquiert un esprit critique, apprend à s'organiser, il se fixe des objectifs, se donne un planning et auto évalue sa progression : Autant de compétences pour le supérieur.

- Pour le bac

o Si le TPE est bien mené, et il n'y a pas de raison qu'il en soit autrement, il sera incontestablement un élément d'appréciation des résultats scolaires qui comptera. Car les enseignants savent le nombre de compétences que le TPE cristallise. Nous en avons fait l'expérience dans nos conseils de classe du 3^e trimestre en première où le professeur principal

a lu systématiquement les appréciations des TPE comme pour signifier qu'elles présentaient un jugement honnête des capacités de l'élève. L'appréciation du TPE, facteur de valorisation du travail de l'élève, doit également figurer dans les dossiers de candidature aux BTS, DUT et classes préparatoires.

o Le TPE donne surtout du sens aux savoirs en voie d'acquisition par la pédagogie frontale et donc consolide l'apprentissage disciplinaire et cela avec d'autant plus de force qu'il incite au décloisonnement des connaissances. Il est important de noter dans la circulaire de rentrée la réaffirmation des objectifs des TPE : l'appropriation des contenus des programmes et l'acquisition des compétences pour la préparation du bac et la poursuite d'étude post bac. J'ai l'intime conviction que ce qui se fait en TPE ne se fait pas à la place des enseignements académiques et donc contre le bac mais bien avec ces enseignements. Voici l'enjeu que nous avons à relever.

o Enfin, on peut penser honnêtement que l'élève dans le TPE se fait plaisir. Il choisit le thème, le sujet, ses partenaires. Il peut donner libre cours à sa créativité et réaliser une production originale.

Les TPE ne peuvent que plaire aux professeurs - l'enjeu est que cela profite aux élèves

o Les TPE sont l'occasion de sortir d'un enseignement frontal. Ce n'est pas la première fois mais maintenant en lycée nous avons une véritable opportunité. Il s'agit de se faire plaisir et travailler autrement avec les élèves, moins d'élèves. Le rôle du professeur change. Il organise.. Il facilite les projets, il est un guide. Il aide à l'expression des besoins et tente d'y répondre. La compétence disciplinaire n'est pas pour autant reléguée au contraire elle est mise à profit par le questionnement des élèves. Et cela est très gratifiant. C'est également l'occasion de faire des partenariats et d'ouvrir le lycée sur son environnement économique et social, ce qui enrichit notre pratique d'enseignement.

o Les professeurs reconnaissent que le temps de l'évaluation est long à cause bien sûr du nombre d'éléments à évaluer, à cause également de grilles qui comportent de nombreux critères (trop ?) mais surtout à cause de la nécessaire évaluation à deux professeurs avec les échanges et les discussions que cela implique sans parler de la difficulté de trouver des plages horaires pour la concertation. C'est que les TPE nous demandent une évaluation critériée, formative. Face à cette nouvelle pratique où les élèves s'investissent, il convient d'aligner une évaluation crédible et formatrice. Que les TPE soient par la suite notés est techniquement envisageable dans la mesure où la notation aura gagné à la pratique d'une évaluation par l'usage de grilles de compétences. On peut légitimement penser que cette (re)découverte d'autres formes d'évaluation aura des retombées positives sur l'enseignement académique.

o Les professeurs reconnaissent que l'interdisciplinarité est importante pour les élèves afin de les inciter à décloisonner les savoirs et en même temps que la tâche n'est pas facile : pas vraiment le temps de la concertation, pas de présence devant les élèves à deux professeurs, pas l'habitude de travailler ensemble (c'est pour cela qu'il est important que les professeurs se choisissent- cela facilite cette coopération), ce qui se voit notamment dans la difficulté à cerner le programme de l'autre discipline. La nécessité de l'interdisciplinarité se justifie également par la difficulté de l'encadrement qui tient peut être à la nouveauté de la démarche. Cependant, les professeurs témoignent que, dans le cadre de la mise en œuvre de cette

pluridisciplinarité, les premiers temps du TPE se focalisent sur des questions de méthodologie. Paradoxalement, on s'interdit de penser en terme de discipline. Mais par la suite, la pluridisciplinarité se manifeste dans l'ancrage dans les programmes pour le choix du sujet, dans l'élaboration du produit final et de son lexique, dans la soutenance orale, champ ouvert à des questions sur les programmes.

Conclusion

Comme tout processus d'innovation, les effets des TPE sont lents à se diffuser et de fait inégaux. Mais on n'est pas seul dans l'aventure. Un article de libération récent soulignait que l'Internet avait été le plus sûr allié des TPE. L'expérimentation des TPE présente des externalités positives en terme d'équipements, de recrutements, raison pour laquelle il faut revendiquer et dénoncer les manques de moyens.

Christian Feytout

est professeur de sciences économiques et sociales dans l'académie de Bordeaux.

Tribune

Des TPE pour changer l'évaluation ?

Sylviane Tabarly

Les récents rebondissements à propos des TPE posent, au delà des questions de leur mise en oeuvre, celles, beaucoup plus générales, des modalités de l'évaluation.

Les élèves, lorsqu'ils s'expriment sur les TPE, évoquent de manière récurrente l'impression de ne pas être "payés" de leur engagement, de leur investissement. Que les TPE donc ne servent à rien surtout s'ils sont mis en concurrence avec les impératifs du bac. Il ne faut pas y voir le résultat de mentalités particulièrement vénales, calculatrices : leur revendication est légitime et vient d'être entendue semble-t-il par le ministère, ce qui va dans le bon sens sans doute.

Ainsi irions-nous vers l'introduction de formes de contrôle continu qui permettraient de tenir compte d'autres aptitudes que celles qui sont évaluées par le baccalauréat dans sa forme actuelle. La conception d'un baccalauréat uniforme pour tous est peut-être à contre-époque pour plusieurs raisons.

Avec plaisir ou lamentations, on ne peut que constater le développement d'aspirations qui portent plutôt vers la reconnaissance des identités et spécificités individuelles ou communautaires (de tout type), donc de plus en plus incompatibles avec des modes d'évaluation monolithiques. Il pourrait ainsi y avoir un profilage minimum de l'évaluation.

Une telle évaluation, de conception centralisée, ne favorise pas le développement des capacités d'innovation des acteurs de l'éducation. Elle repose sur une règle simple : les épreuves communes doivent pouvoir être réalisées par tous les élèves moyens quels que soient leurs enseignants et leurs établissements d'origine. Bien sûr ce n'est pas sans vertu : le baccalauréat dans sa forme actuelle garantit l'égalité de traitement dans son principe. Mais au prix d'importantes castrations.

Nous notons également que, s'il remplit assez bien son rôle d'homogénéisation républicaine et d'étalon comparatif, le baccalauréat ne répond pas bien à son autre objectif : ouvrir la porte aux universités et garantir la capacité à y suivre des études. La contre-productivité du système est patente et connue. Les modes de préparation des élèves au lycée sont loin d'en être les seuls responsables (l'université elle-même a peut-être à s'interroger sur son fonctionnement) mais ils y contribuent certainement. Il ne s'agit pas, bien entendu, de faire disparaître le nécessaire entraînement à la composition, au travail d'argumentation, au commentaire de texte au profit de vagues et fantaisistes TPE. Mais, bien au contraire, de pousser assez loin les exigences de ces réalisations pour qu'elles aient des retombées positives sur la maîtrise de l'écrit, la capacité à faire des synthèses de documentation de source diversifiée et à savoir mener un projet sur la durée de manière encadrée mais autonome.

Par ailleurs, certaines formes de sélection dans les cursus post-baccalauréat et a fortiori dans l'entrée dans la "vie active" reposent sur des pratiques orales, des tests de "savoir-être" (entretiens de motivation, de personnalité, soutenances) auxquels les élèves sont dans l'ensemble très mal préparés.

Enfin la familiarisation avec l'univers des TICE, encouragée et justifiée par les TPE, ne peut qu'éviter le développement d'un nouveau type de "fracture sociale" et d'inadaptabilité. Il paraît donc souhaitable aussi que l'aptitude à les maîtriser soit prise en compte.

Les arguments en faveur, non seulement du maintien mais de l'amélioration, de l'approfondissement du dispositif des TPE sont donc nombreux. Et ils supposent sans doute, à plus ou moins court terme, une redéfinition des formes actuelles de l'évaluation en fin de cycle terminal au lycée d'une part, à l'entrée en université d'autre part. Sans vouloir tout bousculer et tout en reconnaissant les intérêts du baccalauréat national, il doit être possible de faire une place à d'autres formes d'évaluation tant par la forme que par les capacités évaluées. Si les intentions ministérielles vont dans ce sens, elles sont encourageantes, à condition que ce ne soit pas comme une surcharge supplémentaire pour tous.

Sylviane Tabarly

Professeur d'Histoire-Géographie, Académie de Rennes

Tribune

Quelle pédagogie pour quel type d'homme ?

Stéphane Vendé

L'offensive de la séduction marchande et publicitaire du monde contemporain auprès de la jeunesse vante haut et fort les charmes de la puissance facile, de la communication illimitée, de la mise en spectacle mercantile du bonheur par la consommation. Après notre immersion dans le monde de l'information et de la communication, nous voilà désormais entrés dans l'ère de l'habileté généralisée.

Et l'école elle-même n'y échappe pas puisque plutôt que de lui demander d'émanciper les jeunes gens de la dictature du contemporain en leur apprenant à respecter et assimiler les contributions culturelles de l'humanité issues des générations antérieures comme des civilisations étrangères, on lui demande désormais de faire en sorte de s'y adapter elle-même pour y intégrer les jeunes en instrumentalisant systématiquement le savoir, réduit pour les besoins de cette cause à un simple moyen d'efficacité technique et de reconnaissance pragmatique. Demeurent pour s'opposer à ce (non)projet sourd du monde contemporain ceux qui pensent toujours que le rôle des adultes à l'école reste celui d'instruire les jeunes, de les aider à constituer leur propre jugement et à l'exercer dans le cadre de savoirs progressivement et rationnellement constitués vers l'horizon de l'autonomie intellectuelle et civique.

Mais avant d'entrer dans le débat, je voudrais préciser le sens de termes, ici, clés : instruction et éducation. L'instruction est le fait de transmettre (1) à quelqu'un des connaissances. L'instruction s'adresse donc à l'esprit, à la raison raisonnante et la raison raisonnable. Elle n'est pas donnée immédiatement, sans effort, sans travail, voire sans une certaine violence (2). L'instruction s'oppose donc logiquement à ce que l'on entend ordinairement par "éducation". L'éducation s'applique, elle, surtout au développement des habitudes, des règles de conduites individuelles et collectives, du caractère, de la personnalité et de la moralité des moeurs. Elle s'adresse au sentiment et est plus affaire d'amour et de bienveillance que de science à proprement parlé (3). Si l'instruction est une science, l'éducation est un art. Toutefois, si on peut logiquement opposer instruction et éducation, on ne doit pas pédagogiquement le faire. En effet, transmettre les connaissances qui constituent notre civilisation sans communiquer la manière toute particulière que nous avons de les habiter, de les vivre, de les ressentir au plus profond de notre être (4), nous condamne à les rendre inaccessibles, inutiles voire absurdes. Et c'est d'ailleurs ce qui selon le mot d'ordre désormais officiel du " travailler autrement " est reproché à " l'ancien " modèle pédagogique. Mais, inversement et de même, une éducation qui se refuserait à transmettre des connaissances serait a-scientifique et courrait le risque de l' " à-peu-près " qui n'est jamais très loin du " n'importe quoi ", de la médiocrité, de l'infantilisation, de l'irresponsable voire du criminel (5).

Les T.P.E., parce qu'ils sont des " anti-matières " (par leur contenu : des " thèmes ", et leurs méthodes : " débats " et " dossiers "), courent ce risque. Les professeurs, qui dans cet exercice " trans-pluri-multi...disciplinaire " ne sont plus des spécialistes (dans l'esprit des T.P.E.), constatent, impuissants, que la priorité est donnée aux " procédures " sur le sens, aux moyens d'apprendre sur les raisons d'apprendre. L'évaluation du travail effectué par l'élève se porte alors essentiellement et au mieux sur les sources de l'information et non plus sur la rigueur de la connaissance.

Or je suis de ceux qui pensent que la compétence comme l'autorité du professeur relève de l'éthique de la conviction, et non de l'habileté à communiquer par l'appel aux intérêts immédiats et aux outils contemporains (6), et que la source idéale et infaillible de la connaissance, pour reprendre la belle parole de Karl POPPER (7), il y en a " aussi peu que des souverains idéaux et infaillibles ". Les élèves qui le savent déjà vont se poser la question non de la source mais de la voie qui nous permettrait de déceler des erreurs et de les éliminer. A cette question POPPER donne une réponse : " Par la critique des théories et des conjectures d'autres que nous, par la critique de nos propres théories et essais spéculatifs de solution ", et j'ajouterai : dans le souci théorique de la vérité et pratique de la liberté. Cette voie n'est pas celle de l'ordinateur, elle est celle de la parole réflexive du spécialiste : le professeur ! Ils viennent l'interroger et apprennent de lui, mais comme ils l'ont toujours fait. Les autres, livrés à eux-mêmes, ne sortent jamais de l' " à-peu-près ". Ainsi, plutôt que de réduire l'écart qui sépare les meilleurs élèves des autres, les T.P.E. ne font que l'augmenter parce qu'ils valorisent l'éducatif et le pédagogique au détriment de l'instruction, en la subordonnant et l'instrumentalisant. Les bons élèves le savent et s'en sortent, les moins bons s'y enlisent malgré les efforts qu'ils fournissent, comme le fameux baron prussien.

Alors, comme l'instruction sans éducation, l'éducation sans instruction est condamnable. Une éducation-instruite, une instruction-éduquée est ce que recherche l'honnête homme. Le moyen pour y parvenir consiste dans l'éveil de l'esprit de l'homme au libre usage de la raison critique et autocritique, qui s'exerce sur des savoirs communs qui lui résistent (matières/disciplines/programmes) et qui s'éprouve en s'appliquant dans la vie.

Les T.P.E., qui interdisent l'instruction dans leur forme et leurs principes, sont donc condamnables. Et si les T.P.E. sont le contre-modèle pédagogique qu'on nous propose pour solutionner les écueils du modèle existant, il est certain que, comme nous le constatons en les pratiquant (8), plutôt que de répondre au problème auquel se confronte aujourd'hui comme hier l'instruction publique ils ne font que creuser en les consolidant les différences sociales qui distinguent nos élèves.

Contre la triple dérive de notre monde - l'impérialisme du marché, la domination de la mentalité hédoniste et relativiste, et la prétention du réformisme sans principes, surtout pour ce qui est de l'école -, il est utile de rappeler que :

- 1. l'école a pour essentielle et principale mission d'instruire : c'est à dire de former l'esprit au jugement réflexif et universalisable. A ce titre elle requiert, de façon solidaire, l'accès graduel au travail de l'abstraction (l'abstraction, en effet, libère des appartenances locales, de la séduction de l'image et du pseudo-concret; elle dévoile les processus sous-jacents, elle structure et oriente l'esprit selon des principes intelligibles et transmissibles), et l'accès à la culture générale : celle-ci suppose l'ouverture aux grandes oeuvres universelles ; elle propose des modèles d'investigation et de création à l'esprit humain ; elle libère de la dictature du contemporain en enseignant à respecter et assimiler les contributions culturelles de l'humanité.

- 2. le rôle fondamental de la parole enseignante est d'élever, par delà les discours idéologiques et l'écume des opinions, à la dimension intelligible de l'expérience humaine ; elle a pour mission d'en montrer les voies d'accès et d'en problématiser les enjeux par le biais des savoirs constitués. De lui-même l'élève n'est pas en mesure de s'élever du marais - tel le grotesque et tragique baron prussien - duquel il espère pourtant sincèrement s'extirper.

- 3. la priorité du fond sur la forme , des raisons d'apprendre sur les moyens d'apprendre. En ce sens la compétence du professeur relève de la maîtrise de sa discipline et de l'éthique de la

conviction qui l'anime dans sa transmission, et non de l'habileté à communiquer par l'appel aux intérêts immédiats et aux outils contemporains.

- 4. la responsabilité de l'école quant à la formation graduelle de futures personnes afin de les rendre aptes à définir en conscience leurs choix existentiels et essentiels. A ce titre, elle exige le respect à l'égard du travail de la raison, qui est la condition des prises de conscience.

- 5. le désintéressement de l'école, qui ne poursuit pas de finalité adaptative mais la constitution de la liberté du jugement éclairé des jeunes générations ; celui-ci suppose l'assimilation réfléchie des fruits de la culture, tant sous la forme des sciences que des langues et des humanités.

C'est au nom de ces exigences que les professeurs considèrent encore " les jeunes " non comme " un public " à " adapter ", à distraire ou à séduire, mais comme des élèves destinés, selon la belle étymologie, à s'élever vers leur humanité éclairée et responsable.

Ces réflexions pourraient sembler bien connues et même " convenues " (voire " corporatistes "), s'il n'était de notoriété publique que nous sommes désormais confrontés à une réforme d'envergure, qui vise à rien de moins qu'à " adapter " l'enseignement, les professeurs, les élèves, l'école, les " citoyens ", les hommes enfin, à l'utilitarisme pragmatique dominant. Jusque dans l'école elle-même c'est désormais l'individu empirique, essentiellement préoccupé d'efficacité technique et de reconnaissance pragmatique, qui est primé, au détriment du sujet réflexif soucieux de connaissance désintéressée et émancipatrice. Comment ne pas voir que l'élève, ou même " l'enfant ", sur lequel il faudrait de toute urgence " centrer l'école ", n'est que la réplique dûment formatée de l'individu " libéral " curieux de tout ce qui est réduit à son " environnement " psychologique et social, et insouciant, voire méprisant, à l'égard de tout ce qui pourrait l'en arracher pour le lui faire examiner, critiquer et réellement transformer ? Comment ne pas voir que le professeur est aujourd'hui sommé de devenir l'" accompagnateur interactif " de cet homme nouveau que la nouvelle " société de l'intelligence " contraint désormais à se déformer " tout au long de sa vie ", selon les demandes d'un marché matériel et symbolique dont la novlangue actuelle fait l'apologie du mouvement perpétuel se prenant lui-même pour la fin suprême de l'humanité ?

Comment ne pas s'apercevoir, aussi, que l'insistante injonction de " travailler autrement " signifie surtout, à l'évidence, enseigner autre chose, et que les T.P.E., l'E.C.J.S, etc. (tout positifs qu'ils puissent être à certains égards) constituent des anti-matières qui visent à destituer les disciplines académiquement constituées selon un fond et une forme structurés et donc garantis par l'exigence critique et autocritique ? Comment ne pas savoir, surtout, que ce qui est par là programmé, et même déjà à l'œuvre, c'est tout simplement la fin de l'école comme instance critique dont la société enfin devenue libérale-sociale-démocrate ne supporte plus les coûts économique et symbolique (voir les ouvrages de N. Hirtt critiquant les travaux de l'E.R.T. et les directives européennes qui s'en inspirent, ainsi que ceux de J.-M. Ferry qui se satisfait, lui, du remplacement de l'école par le " complexe multimédia ", notamment dans La question de l'État européen, pp. 52-77) ?

La ligne de démarcation symbolique devient plus claire que jamais entre le consentement au grand retour de la sophistique, désormais technologiquement assistée (T.I.C.E.) (9), et technocratiquement imposée et la résistance à cette entreprise de domination matérielle et intellectuelle. La forte thèse de H. Arendt est indépassable selon laquelle l'éducateur le plus " progressiste " politiquement et moralement est le plus " conservateur " des œuvres culturelles que l'école doit transmettre à tous les élèves qui lui sont confiés pour leur permettre d'instituer une vie qui ne soit pas asservie aux travers de leur époque mais les maîtrise, alors que le

zélateur enthousiaste des " pratiques innovantes " de son temps les y soumet, dans le mépris d'un passé déclaré " dépassé " (ou encore " obsolète ") et l'insouciance d'un futur qui ne saurait être, de toute façon, que la réplique surdimensionnée du présent meilleur des mondes.

Stéphane VENDÉ

professeur de philosophie au lycée Europe R. Schuman de Cholet (49) avec l'amicale collaboration de Michel MAGNANT professeur au lycée des Bourdonnières de Nantes (44) pour le rappel des principes recteurs de l'école et Joël GAUBERT professeur en classes préparatoires au lycée Clemenceau et Vial de Nantes (44) pour la fin de cette réflexion"

- (1) Pour préciser les distinctions que nous faisons entre : Informer (<http://www.ac-nantes.fr/peda/disc/philo/Question%20de%20vocabulaire.htm#inf> information), Communiquer (<http://www.ac-nantes.fr/peda/disc/philo/Question%20de%20vocabulaire.htm#com> communication) , Transmettre (<http://www.ac-nantes.fr/peda/disc/philo/Question%20de%20vocabulaire.htm#Tra> transmission).
- (2) Cf. Allégorie de la caverne, République VII, 514a-517c ...
- (3) Lire Montaigne , Essais, III, 8. / Pascal, Préface au traité du vide dans Traité des scientifiques. / Aristote, Ethique à Nicomaque. Rousseau, L'Emile. ...
- (4) Valeur ontologique du savoir par opposition à la valeur instrumentale, commerciale.
- (5) L'éducation des régimes totalitaires en est un exemple historique dramatique. Hannah Arendt, La crise de l'éducation dans La crise de la culture.
- (6) Pour une réflexion plus approfondie sur la place des T.I.C. dans l'Enseignement, voir le travail effectué en janvier 2000 avec quelques proviseurs <http://www.ac-nantes.fr/peda/disc/philo/default.htm>
- (7) Karl POPPER, A la recherche d'un monde meilleur, Editions du Roche, 2000
- (8) Et je suis de ceux-ci depuis 1994.
- (9) Une philosophie des T.I.C.E. est-elle possible ? Ou comment agir pour bien agir avec et sur les T.I.C. à l'école ? <http://www.ac-nantes.fr/peda/disc/philo/default.htm>

Le point de vue du documentaliste

Rozenn Bernay

En tant que documentaliste, je veux dire tout le bien que je pense des TPE et tout le bien qu'en pensent mes collègues, pourtant fort réticents au départ.

Le point de vue du documentaliste :

Une activité intense au CDI. Enfin un fonds documentaire qui sert ! Enfin des collègues qui viennent au CDI et découvrent BCDI ! Enfin, le documentaliste associé à l'équipe pédagogique ! Mais aussi des points faibles : un CDI surbooké, des élèves trouvant difficilement leur place en dehors des TPE (et de l'ECJS). On a dû réaménager le CDI, un seul documentaliste (pourtant bien épaulé par 2 aides-éducatrices et un aide-documentaliste en CEC) ne pouvant être disponible à tout moment, je n'ai pu suffisamment m'impliquer et apporter mon "grain de sel" qui aurait pu éviter parfois des écueils et montrer l'apport spécifique du documentaliste.

Mais c'est en marchant qu'on fait évoluer les choses et c'est pour cela que j'ai supporté de travailler dans le bruit, le surmenage etc. Je suis persuadée que les TPE en Terminale se passeront encore mieux, car les élèves et les profs (et les documentalistes), sauront mieux s'organiser, définir un sujet et une problématique, rechercher, utiliser les TICE.

Le point de vue des professeurs de mon établissement :

Enfin une démarche originale pour l'élève, qui l'oblige à sortir de la passivité. En TPE scientifique, l'élève a pu aborder une véritable démarche de chercheur, avec formulation et vérification d'hypothèses et expérimentation. Les collègues ont affirmé plusieurs fois que ce qui importe c'est la démarche et qu'il fallait se garder de fournir des sujets tous faits aux élèves. Il se sont rendu compte des écueils de ne pas assez préciser le calendrier, donc leur expérience leur servira. Satisfaits aussi de travailler en équipe avec un collègue. Déstabilisés au départ (comme les élèves) par cette nouvelle façon de travailler, beaucoup ont apprécié un autre contact avec les élèves. Certains élèves se sont beaucoup investis : visites extérieures pendant les vacances, rencontres de responsables d'associations etc.

Il faut donc laisser aux élèves cette phase de consolidation que sont les TPE en terminale.

Rozenn Bernay

Est professeur-documentaliste dans l'académie de Nantes

Copyright (c) Le Café Pédagogique – Juin 2001

Le point de vue des parents :

T.P.E. en terminale : une volonté insuffisamment affirmée

La F.C.P.E.

Malgré les échos positifs qui parviennent après la mise en place des TPE en classe de première, le Ministère hésite donc et se résigne à prendre une demi-mesure.

Les TPE sont encore malheureusement présentés par certains comme une " matière " de plus, qui alourdit les actuels contenus d'enseignement et provoque une perte de temps, alors qu'ils constituent en réalité une méthode de travail moderne et répandue, qui prend en compte le nécessaire croisement des savoirs et prépare aux études supérieures.

Dans ces conditions, qu'est-ce qui peut inciter la majorité des lycéennes et des lycéens à s'inscrire dans une épreuve facultative, donc accessoire, alors qu'il peut apparaître comme plus " rentable " de se concentrer sur les matières obligatoires à l'examen du baccalauréat ?

Qui pourra leur reprocher de s'adapter au mieux aux contraintes du système ? Les points supplémentaires obtenus en pratiquant les TPE risquent fort de se réduire à une chasse à la prime pour ceux qui, n'ayant pas de difficulté particulière, viseront la mention et les classes préparatoires.

Les élèves sans problèmes bénéficieront d'un outil de travail intelligent et ne prendront aucun risque. Les autres y réfléchiront sans doute à deux fois et seront, par souci d'efficacité, soumis à l'exercice de bachotage qu'impose l'actuelle formule du baccalauréat. C'est ainsi que se creusent les inégalités.

En donnant aux TPE de classe de terminale un caractère facultatif sans prendre d'engagement précis sur leur caractère général et obligatoire à la rentrée 2002 et leur intégration dans le baccalauréat 2003, le Ministère prend le risque de les détourner de leur objectif initial, d'affaiblir le travail effectué en classe de première, et de décevoir tous ceux qui s'y sont investis. Il donne le sentiment qu'il répugne à s'engager plus avant dans un processus de profonde transformation du lycée. La FCPE appelle ses conseils locaux à la plus grande vigilance pour que les deux heures de travaux personnels encadrés soient effectivement portées à l'emploi du temps de toutes les classes terminales, afin qu'aucun élève n'ignore que ce choix existe.

La FCPE

Extrait

Du Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale

Du 14 Juin 2001

Les travaux personnels encadrés

À la rentrée 2001, les travaux personnels encadrés, qui concernent désormais la totalité des classes de première des séries générales, seront également introduits en classe terminale dans tous les lycées et dans toutes les séries du baccalauréat général. Leur mise en œuvre à ce niveau d'enseignement s'appuiera sur les acquis de l'année en cours et s'effectuera selon des modalités souples et progressives construites par les équipes éducatives en fonction des réalités matérielles et pédagogiques de chaque établissement. Ces mêmes modalités avaient en effet permis de surmonter les difficultés initiales et de parvenir à une indéniable réussite en classe de première.

À titre transitoire et pour la seule année scolaire 2001-2002, les élèves pourront choisir ou non de s'engager dans un TPE et de présenter ou non le travail effectué comme épreuve supplémentaire au baccalauréat (c'est-à-dire en plus des deux options facultatives). Seuls les points au-dessus de la moyenne seront comptabilisés à l'examen. Les modalités provisoires de passage de cette épreuve - qui se déroulera au début du deuxième semestre - seront fixées par un texte réglementaire.

Il conviendra de rechercher la meilleure articulation possible entre les deux années du cycle terminal de façon à faciliter l'organisation des TPE au sein de l'établissement et à permettre d'optimiser l'accès aux ressources documentaires disponibles.

Dans cette perspective, il peut être envisagé, compte tenu du caractère de classe d'examen de la terminale, de concentrer l'effort sur les TPE plutôt sur la première partie de l'année scolaire, de septembre-octobre à février, par exemple, et de réserver la période de janvier à mai pour les TPE en classe de première. Cette modalité ne saurait être unique et il revient à chaque établissement, après consultation du conseil d'administration, de définir les conditions optimales d'organisation administrative de cette activité, étant entendu que l'on veillera à lui réserver une durée suffisante.

Le déroulement ainsi envisagé des TPE pendant le cycle terminal peut encourager une certaine continuité dans le mode d'apprentissage proposé, susceptible d'aider les élèves à mieux comprendre et s'approprier les progressions définies par les programmes respectifs de première et de terminale.

Vous veillerez à ce que la fin de l'année scolaire de première comme le tout début de l'année suivante - notamment les jours de prérentrée - soient bien utilisés par les équipes pédagogiques de terminale, en liaison avec celles de première, pour préparer la mise en place des TPE en terminale.

S'agissant des problèmes de responsabilité, je vous rappelle qu'une circulaire est parue à ce sujet dans le B.O. n° 2 du 11 janvier 2001.

Les lycéens de terminale valoriseront l'expérience acquise lors des TPE de première notamment en matière de recherche documentaire, de maniement de l'outil informatique et de synthèse orale. Ils pourront réinvestir avec pertinence leurs savoirs sur des problématiques qu'il convient de limiter au regard des exigences de la classe terminale et au temps que les élèves peuvent consacrer à ce travail.

Les travaux personnels encadrés contribuent ainsi à l'appropriation des contenus des programmes d'enseignement et, par les compétences qu'ils développent chez les élèves, à la préparation du baccalauréat et à la poursuite d'études supérieures.

En première comme en terminale, les élèves auront à mener un seul TPE qui croisera deux ou trois disciplines. Dans la mesure des possibilités d'organisation des établissements, les associations disciplinaires pourront varier à l'intérieur d'une classe ou au sein d'une même série, afin d'ouvrir aux élèves des champs d'étude larges et divers. Toutefois, le sujet, défini par l'élève à partir des thèmes nationaux qui figurent en annexe 2 de la présente circulaire, concernera au moins l'une des disciplines dominantes de la série.

Il est important de rappeler que l'un des objectifs des TPE est d'aboutir à une réalisation concrète finale qui ne doit pas être réduite à la seule forme du "dossier", et encore moins de "mini-mémoire" alors que de multiples supports de production peuvent être envisagés. De même, il faut souligner que les productions issues des TPE doivent correspondre à un niveau raisonnable d'exigence, adapté aux compétences attendues d'élèves de première et de terminale. La brochure parue en 2000, "Mise en œuvre des TPE" donne de nombreuses suggestions dans ce sens, qui ne sont pas limitatives et qui ont pour but de favoriser l'inventivité et la motivation personnelle des élèves.

Deux heures consécutives seront prévues dans l'emploi du temps des élèves de première comme de terminale. À chacun des deux niveaux, soixante-douze heures par division seront à répartir entre les professeurs concernés, qui seront choisis sur la base du volontariat et en fonction des projets qu'ils auront mis en place. Inscrit dans le service des enseignants, l'horaire TPE sera pris en compte pour l'attribution de l'heure de première chaire.

Un bilan de la mise en œuvre des TPE en première est en cours de réalisation. Avec sa diffusion, des précisions seront prochainement apportées sur les points suivants : carnet de bord, évaluation, modalités d'organisation... La rubrique TPE du site EDUSCOL fournira progressivement les informations disponibles.

En série S à orientation "sciences de l'ingénieur", il convient de rappeler que, pour favoriser la pluridisciplinarité entre disciplines générales et disciplines technologiques, tant d'un point de vue pédagogique que de celui de l'encadrement des élèves, un contingent de 36 heures-professeur annuelles supplémentaires par division sera attribué pour d'autres disciplines que les sciences de l'ingénieur.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2001/24/ense1.htm>

Webographie :

Nos meilleurs liens sur les TPE

1- Textes officiels

- Tous les textes sont disponibles sur ces trois sites.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2000/24/ensel.htm>

<http://www.cndp.fr/lycee/tpe/>

<http://www.educnet.education.fr/TPE/>

- Les TPE en 2001-2002

Le B.O. du 14 juin 2001 avec l'organisation des TPE en terminale en 2001-2002 et les thèmes retenus en première et terminale.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2001/24/ensel.htm>

2- Pédagogie

- Parcours diversifiés

François Muller met en ligne un site remarquable sur la pédagogie de projet. Une source de réflexion.

<http://parcours-diversifies.scola.ac-paris.fr/>

- TPE Paris

Un site également riche pour réfléchir sur la pédagogie des TPE. De nombreux exemples, des fiches pédagogiques.

<http://tpe.scola.ac-paris.fr>

- Réussir au lycée

L'académie de Lille publie une remarquable brochure de présentation des TPE. Elle présente la pédagogie de projet et montre comment débiter un TPE. A lire obligatoirement avant de se lancer !

<http://www2.ac-lille.fr/reussite-lycee/tpe.htm>

- Carnet du prof

Sur le site du CNDP, " le carnet du prof " nous permet de vivre au quotidien le travail et le questionnement de collègues (français, physique-chimie, documentaliste, histoire-géo) ayant en charge les TPE. Bref un carnet de bord côté prof. Intéressant !

<http://www.cndp.fr/lycee/tpe/oeuvre/carnet1/presentation.htm>

- Site de C. Feytout

Des diapositives sur l'élaboration et la réalisation des TPE, des propositions de sujets, carnet de bord, évaluation.

http://www.ac-bordeaux.fr/Etablissement/SudMedoc/ses/1999/tpe_3_00/

- Christian Feytout (bis)

Christian Feytout est un vieux routier de la pédagogie de projet. Autant dire qu'il n'a pas été surpris par les TPE. Il a créé pour ses élèves de série ES un " espace TPE " qui leur donne

accès à une grande masse de documents : aide documentaire bien sur, mais aussi aide méthodologique sur la tenue du cahier de bord, l'évaluation, la rédaction etc. Quelques points qui distinguent ce site comme un des plus intéressants à faire découvrir aux élèves : dans la rubrique " évaluation ", des outils pour s'autoévaluer, accompagnés de fiches de remédiation ; une fiche sur l'oral : que présenter, comment s'organiser.

http://cfeytout.free.fr/Tpe_Sm/

- IUFM d'Auvergne

De nombreux liens, des exemples de démarches, une fiche de suivi de cahier de bord et un document d'évaluation.

<http://www.auvergne.iufm.fr/FC/tpe/tpe2.htm>

- Site de Sylviane Tabarly

Les documents pédagogiques distribués aux élèves : circulaire, feuille de motivation, fiche de liaison, propositions de sujets.

<http://perso.wanadoo.fr/stabarly/TableauxBord/TPE1ere.htm>

- Evaluation

Une équipe de stagiaires de l'académie de Poitiers a mis au point une grille d'analyse au format Excel. Elle permet une évaluation détaillée. L'utilisation d'Excel a ses avantages : génération automatique des fiches élèves, fiche récapitulative.

http://www.ac-poitiers.fr/sc_phys/prog/tpe/index.htm

- Les Clionautes

P. Boyries a mis en ligne des exemples de cahiers de bord.

<http://www.clionautes.org/profs/pboyries/former/tic-hg/demarche/enquete/extraits.htm>

- Strasbourg

Bilan de l'expérimentation 1999-2000, exemples de sujets, journaux de bord des enseignants (différentes disciplines).

<http://www.ac-strasbourg.fr/pedago/tpe/disciplines.cfm>

http://www.ac-strasbourg.fr/pedago/tpe/exp_acq.cfm

- Une liste de diffusion

Pour mutualiser les expériences, TPE-Tice une liste pluridisciplinaire.

<http://ldt.proto.education.gouv.fr/wws/info/tpe-tice>

3- Les TICE

- TICE et TPE

Brochure du ministère sur les ressources et les pratiques : structurer une recherche, développer des compétences documentaires, chercher l'information, évaluer etc.

<http://www.educnet.education.fr/secondaire/nprogtice/tpe.htm>

- Les Clionautes

Des pages qui permettent d'aborder les TPE avec sérénité et de se former à l'utilisation des TICE : nombreuses fiches pédagogiques sur l'utilisation des TICE dans les TPE, documents liés à un stage IUFM de Rennes animé par Sylviane Tabarly : ressources en ligne,

organisation informatique, restitution des travaux sous forme numérique, glossaire etc..
http://www.clionautes.org/profs/renau/butine/tpe_entree.htm
<http://www.clionautes.org/profs/stabarly/TiceTpeFC2000/TiceTpeAccueil.htm>
<http://www.clionautes.org/profs/pboyries/former/tic-hg/demarche/index.html>

- Reims

Un guide très clair pour expliquer aux élèves comment utiliser les outils bureautique pour constituer un dossier TPE.
<http://xxi.ac-reims.fr/clemenceau/info/conseil/conseils.htm>

4- Documentation

- Savoirs CDI

Le site sélectionne des comptes-rendus d'activités et des outils pédagogiques élaborés par des documentalistes. Il propose des pistes pour le travail en partenariat professeurs - professeurs documentalistes.
<http://savoircdi.cndp.fr/OutilsPeda/TPE/TPE..htm>

- Documentation

Le compte-rendu d'une réunion nationale des interlocuteurs académiques de documentation. Un premier constat montre un accroissement de la fréquentation des CDI par les élèves, plus d'échanges entre enseignants, et donc une surcharge de travail pour les documentalistes. Moins d'informations sont remontées à propos des PPCP.
http://www.educnet.education.fr/cdi/anim/cr_interloc.htm

- Cerise

Réalisée par l'URFIST, cette cerise est délectable : il s'agit des Conseils aux Etudiants pour une Recherche d'Information Spécialisée Efficace. Ce guide d'initiation aidera les lycéens grâce à des exemples de parcours.
<http://www.ccr.jussieu.fr/urfist/cerise/>

5- Ressources

-- Site du CNDP

Le site du CNDP donne accès aux ressources bibliographiques et documentaires sur chaque thème des TPE. Visite obligatoire !
<http://www.cndp.fr/lycee/tpe/>

- Sibil

Répertoire des fonds de 27 bibliothèques universitaires françaises.
<http://www.rsf.cines.fr>

- Educnet

Educnet met en ligne un tableau récapitulatif des TPE en ligne, à partir des adresses communiquées au fur et à mesure par les établissements. D'ici la fin de l'année scolaire, ce tableau devrait s'enrichir. Mais pour le moment vous trouverez davantage d'adresses dans les lignes ci-dessous.
<http://www.educnet.education.fr/TPE/billisttpe/travaux.htm>

- Les TPE au lycée Ile-de-France à Rennes (SES - Histoire-Géo.)

Le dossier final n'est pas le principal élément d'appréciation des TPE. La démarche de l'élève, telle qu'elle apparaît en classe et dans le carnet de bord, est le véritable enjeu. Voici cependant, sur le site du lycée Ile de France de Rennes, quelques productions d'élèves qui pourront donner une idée des exigences et des démarches envisageables.

<http://pharouest.ac-rennes.fr/e352009U/lycee/tpe/ville/index.htm>

- De nouveaux TPE sur le web

De nouveaux TPE sont en ligne. D'abord ceux des élèves du lycée Saint-Louis de Stockholm (série S). A voir également les travaux des élèves de Christian Feytout (série ES).

<http://tpe.espaceweb-fr.com>

<http://w1.865.telia.com/~u86517759/TPE/>

http://www.ac-bordeaux.fr/Etablissement/SudMedoc/Tpe_Sm/index.htm

- La guerre d'Espagne

Deux élèves du lycée M. de Navarre à Bourges publient leur TPE sur la Guerre d'Espagne. Une réflexion sur 4 oeuvres artistiques (photographie, peinture, roman, film) sur cette guerre civile. "La force de ces oeuvres... dépasse.. le témoignage sur une époque précise : elles deviennent.. les archétypes de la révolte contre l'oppression qui n'a pas fini d'incendier les peuples".

<http://perso.wanadoo.fr/enlil/>

6- Et enfin :

- Les TPE expliqués aux parents

<http://www.ac-nantes.fr/peda/disc/ses/tpemrem/present/debut.htm>